

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1085**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Peintures, encres et adhésifs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 6	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce technicien supérieur travaille dans les industries qui fabriquent les peintures, encres et adhésifs ainsi que dans les centres techniques des entreprises qui les utilisent : construction automobile, aéronautique, transport, bâtiment, électroménager, centre anticorrosion. Il peut être amené à exercer les fonctions suivantes :

- Recherche : il conçoit le produit sous la direction de l'ingénieur responsable du laboratoire. Il choisit les matières premières, élabore la formule, ébauche le processus de fabrication, procède aux essais d'application ;
- Fabrication : il assure la production industrielle en tant que chef d'atelier ;
- Contrôle : il contrôle la qualité des matières premières, du produit avant et après son application ;
- Assistance technique en clientèle : il identifie les besoins du client à partir du cahier des charges, les communique au formulateur, présente les solutions, effectue les démonstrations, assiste le client dans la mise en oeuvre du produit.
- Technico-commercial : il établit avec le client le cahier des charges du produit. et le transmet au laboratoire de formulation ;

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

.industries qui fabriquent les peintures, encres et adhésifs, centres techniques industriels (construction automobile, aéronautique, transport, bâtiment, électroménager, centres anticorrosion).

technicien de production, technicien de contrôle, technicien de laboratoire des industries,

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Epreuve à caractère scientifique et technique : chimie appliquée aux matériaux - Epreuve expérimentale et pratique: fabrication, application
- Epreuve expérimentale et pratique : contrôle
- Epreuve professionnelle de synthèse
- Français
- Langue vivante étrangère 1: anglais
- Mathématiques
- Sciences physiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21/11/1994

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :